



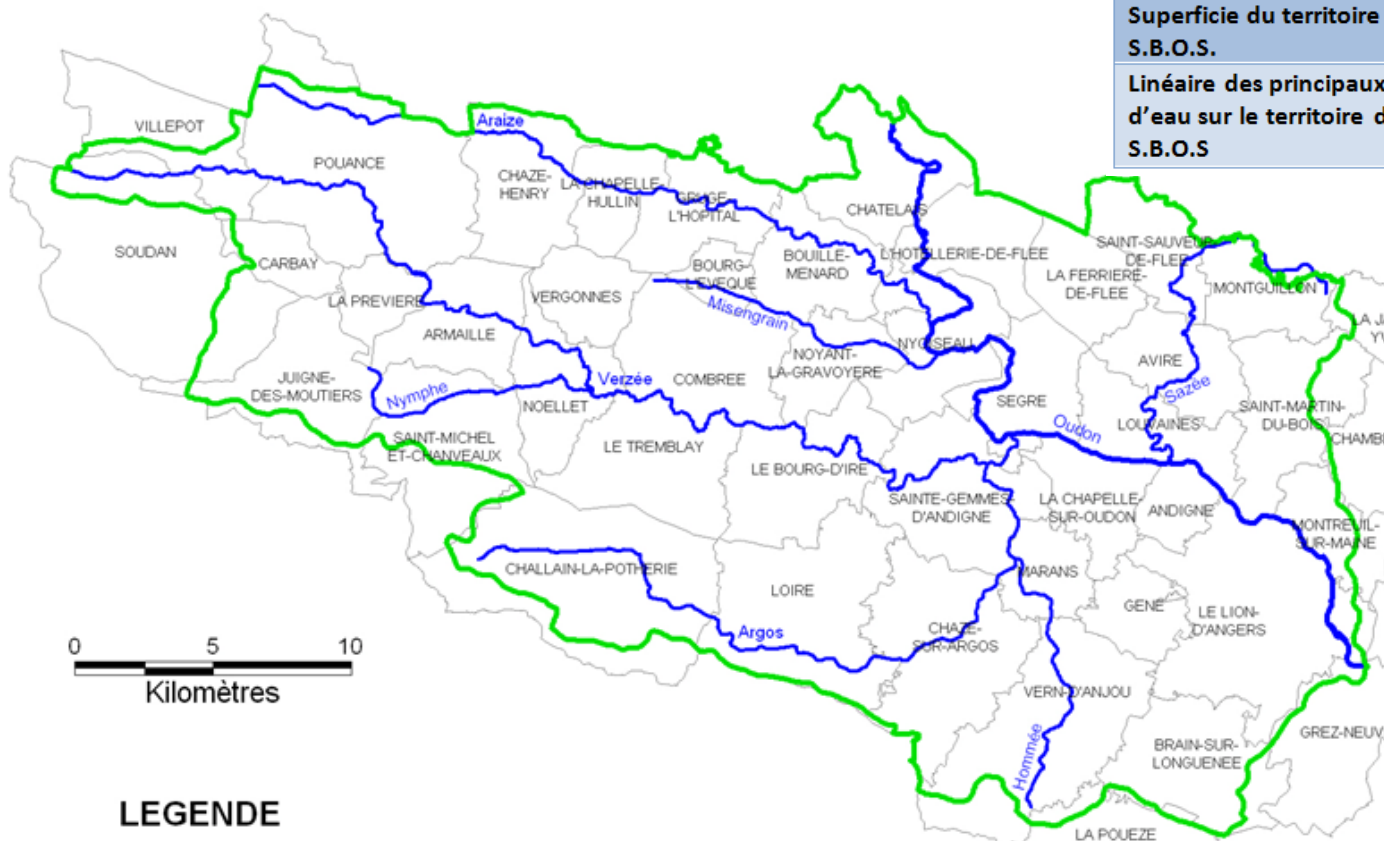
Synthèse du rapport d'activités du Comité syndical Année 2015





Le territoire du S.B.O.S en 2015

Superficie du bassin versant de l'Oudon	1 487 km ²
Superficie du territoire du S.B.O.S.	736 km ²
Linéaire des principaux cours d'eau sur le territoire du S.B.O.S	302 km



LEGENDE

- Limite du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud
- Limites communales



Représentation des élus

- **Comité Syndical :** 90 délégués (1 titulaire-1 suppléant par commune)
- **Bureau :** 19 délégués
- **Commissions géographiques :** Délégués concernés par les six secteurs géographiques (sous bassins versants) : Araize, Misengrain, Verzée, Argos, Sazée et Oudon.

Président : Monsieur Joël RONCIN

Vice-Président	Ordre	Commission	Domaine
Monsieur BAGOUET Alain	1 ^{er}	OUDON	Espèces invasives et biodiversité
Madame JAMES Marie-Agnès	2 ^{ième}	SAZEE	Finances et personnel
Monsieur DUMONT Jean-Yves	3 ^{ième}	MISENGRAIN	Communication et évaluation
Monsieur SAGET Bertrand	4 ^{ième}	ARGOS	Cours d'eau
Monsieur DELAHAYE Christian	5 ^{ième}	ARAIZE	Zones humides
Monsieur BOULTOUREAU Hubert	6 ^{ième}	VERZEE	Ouvrages et continuité écologique

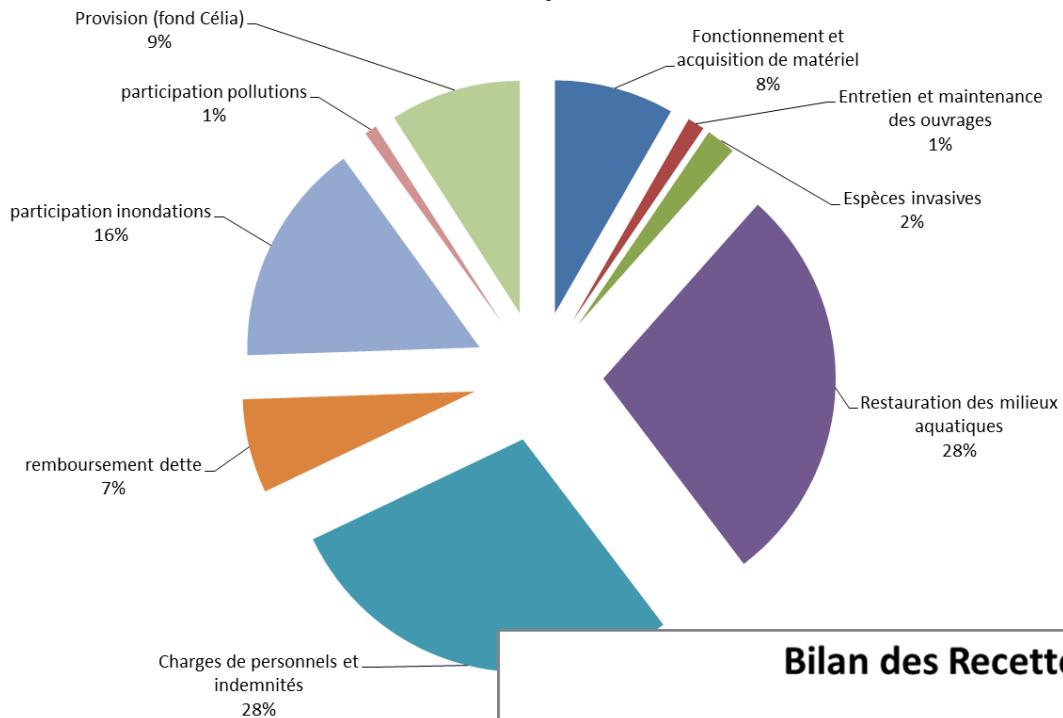


Fonctionnement du Syndicat

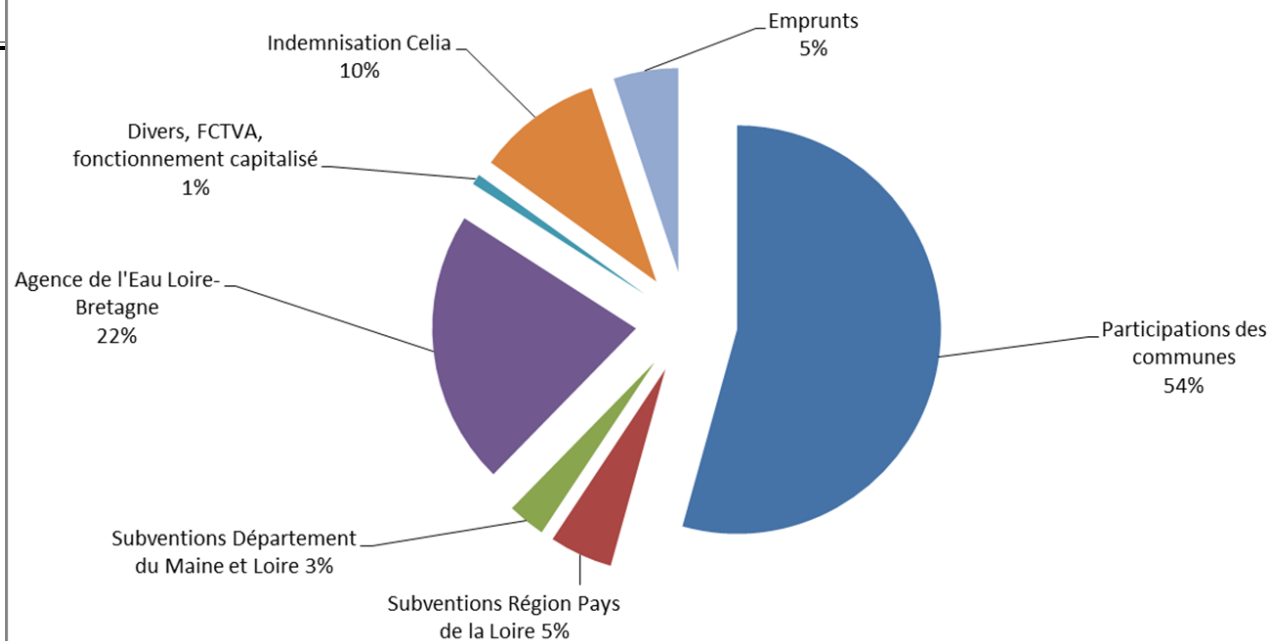
- En 2015, le Comité syndical a voté la modification des statuts du S.B.O.S. pour stabiliser sa composition pour le présent mandat (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune existante au 1^{er} janvier 2015) et pour changer son adresse au 4, rue de la Roirie à Segré.
- L'équipe du S.B.O.S. (~ 2,5 E.T.P.)
 - Directrice : Régine Tieleguine
 - Techniciens de rivières :
Anthony Saudubois
Sylvain Lacôte
 - Secrétaire : Christelle Sautjeau
 - Comptable : Véronique Douaud-Clochard



Bilan des dépenses S.B.O.S 2015 - 564 782,68 €



Bilan des Recettes S.B.O.S. 2015 - 516 749,63 €





Compétence G.E.M.A.P.I.

Au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes deviendront compétentes en GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Elles viendront donc adhérer au S.B.O.S. à la place des communes actuelles. Le S.B.O.S. deviendra un syndicat mixte.

La Commission Locale de l'Eau a engagé fin 2015 une étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur tout le bassin versant de l'Oudon. Les questions abordées sont l'organisation, la représentation des élus, les modalités de financements,... ainsi que l'étude de la plus-value qu'apporterait le regroupement des syndicats sud (S.B.O.S.), nord (S.B.O.N.) et SY.M.B.O.L.I.P. (SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions).

La concertation sera conduite en 2016.



La restauration des cours d'eau



La reconquête du bon état écologique de nos cours d'eau est un des enjeux majeurs de l'action du S.B.O.S. En 2015, les travaux se sont plus particulièrement concentrés sur **l'Hommée** à Marans et Vern d'Anjou.

Un montant de 116 350,87 € TTC a été engagé en 2015.

Ces travaux se font en lien étroit avec les riverains qui signent une convention et s'engagent à assurer l'entretien.





La restauration des cours d'eau



Restauration de la ripisylve sur l'Hommée





La restauration des cours d'eau



Travaux de diversification du lit de l'Hommée



Aménagement de banquettes sur l'Hommée (Vern d'Anjou)



La restauration des cours d'eau



Travaux de diversification du lit de l'Homée



Aménagement d'un radier sur l'Homée (Vern d'Anjou)



Préservation et restauration des zones humides



Le Syndicat a accueilli Monsieur Eric OLIVIER en tant que stagiaire pendant 2 mois. Son travail a permis de réaliser un diagnostic des mares sur le territoire du Syndicat. L'étude s'est concrétisée par la définition d'un programme d'actions pour les 5 prochaines années.



En 2015, 8 mares ont été restaurées sur la commune de Vern d'Anjou en lien avec les travaux de restauration de l'Hommée.





La lutte contre les espèces invasives



La Jussie est apparue sur l'Oudon en 2005. Dès 2006, le S.B.O.S. a mis en œuvre des campagnes d'arrachage manuel. Cette technique fastidieuse permet de prélever les racines et d'éviter la propagation des fragments de Jussie. Ce mode d'action donne de bons résultats car les implantations de Jussie sont en constantes diminutions.

En 2015, les travaux ont été réalisés sur l'Oudon de Châtellais à Segré et sur le Courgeon au Lion d'Angers.

Le S.B.O.S. s'intéresse également à la Renouée du Japon depuis 2008. Des fauches répétées (7 par an) sont réalisées afin de limiter son développement voire la faire disparaître. En 2015, le Syndicat est intervenu sur les rives de l'Oudon à Noyseau.

Le Syndicat effectue un suivi de l'Elodée du Canada et la Crassule de Helms.



Au total 6 115,50 € ont été engagés en 2015.



Jussie



Elodée du Canada



Renouée du Japon



Crassule de Helms



La lutte contre les espèces invasives

Le Syndicat octroie une surprime de 1,50 € pour la captures des rongeurs aquatiques nuisibles.

Le 23 février 2015, une convention a été signée avec la F.D.G.D.O.N. 44 pour les communes de Soudan, Villepôt et Juigné des Moutiers.

Ainsi en 2015, 3537 rongeurs aquatiques nuisibles ont été piégés. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes. Le S.B.O.S. a donc versé 5 555,50 € pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles (frais de gestion compris).





Le suivi et l'évaluation des actions



Un inventaire des zones de fraie de la Truite fario a été réalisé sur la Nymphe en collaboration avec la Fédération départementale. 16 zones de pontes ont pu être observées. Ce constat est encourageant et démontre la fonctionnalité des aménagements réalisés en 2004 et 2005.

Un inventaire des odonates (libellules) a été réalisé sur le site des méandres de la Sazée afin d'évaluer l'impact des travaux de restauration du milieu aquatique.

Au total, 10 espèces de libellules ont été identifiées. Cet indicateur illustre bien l'augmentation de la biodiversité sur le site.





La communication et la sensibilisation

Fête de la nature dans la vallée du Misengrain

Fête de la Nature
dans la Vallée du Misengrain

Samedi 11 avril 2015
10h - 18h Expositions sur l'eau et le bocage - Salle du Parc de Noyelles
10h - 12h Balade dans la vallée du Misengrain - La Cornillère - Noyelles-la-Gravoyère
14h - 16h Découverte des jardins au naturel et partagés - Cour de Basse - Noyelles-la-Gravoyère
14h - 16h Animations sur le monde des abeilles - Parc de Basse - Noyelles-la-Gravoyère
(14h expositions - 15h restauration - 16h atelier musique)

Dimanche 12 avril 2015
Salle des sports - Bel Air de Combrée
9h - 12h Brunch commentée pour tous - 8,80€ - (casse-croûte - boissons - bûche)
10h30 - 12h Animation famille - union ami l'arbres
10h30 - 12h30 Échanges scientifiques
15h - 16h30 Animation famille - Les acrobates de la nuit

Lundi 13 avril 2015
Animation pêche au plan d'eau à Pouancé
Animation payante (matériel fourni)
10h - 12h Pêche au coup
14h - 17h Pêche à la grande canne

Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée
02 41 92 35 19 - www.cc-pouance-combre.fr

Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud
02 41 92 52 84 - www.bvoudon.fr

PAYS DE LA LOIRE

Logo of the Pays de la Loire region and various partner organizations.

- Du 10 avril au 13 avril, le Syndicat a organisé la « fête de la nature dans la vallée du Misengrain ».
- Plus 300 personnes ont participé aux différentes animations proposées (ballade découverte, expositions, animations scolaires, inauguration)
- Coût de l'opération : 1981,58 € TTC





La communication et la sensibilisation

- Participation à la remise du Trophée de l'eau de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le projet des Méandre de la Sazée (Aviré).
- Mise à jour régulière du site internet : www.bvoudon.fr



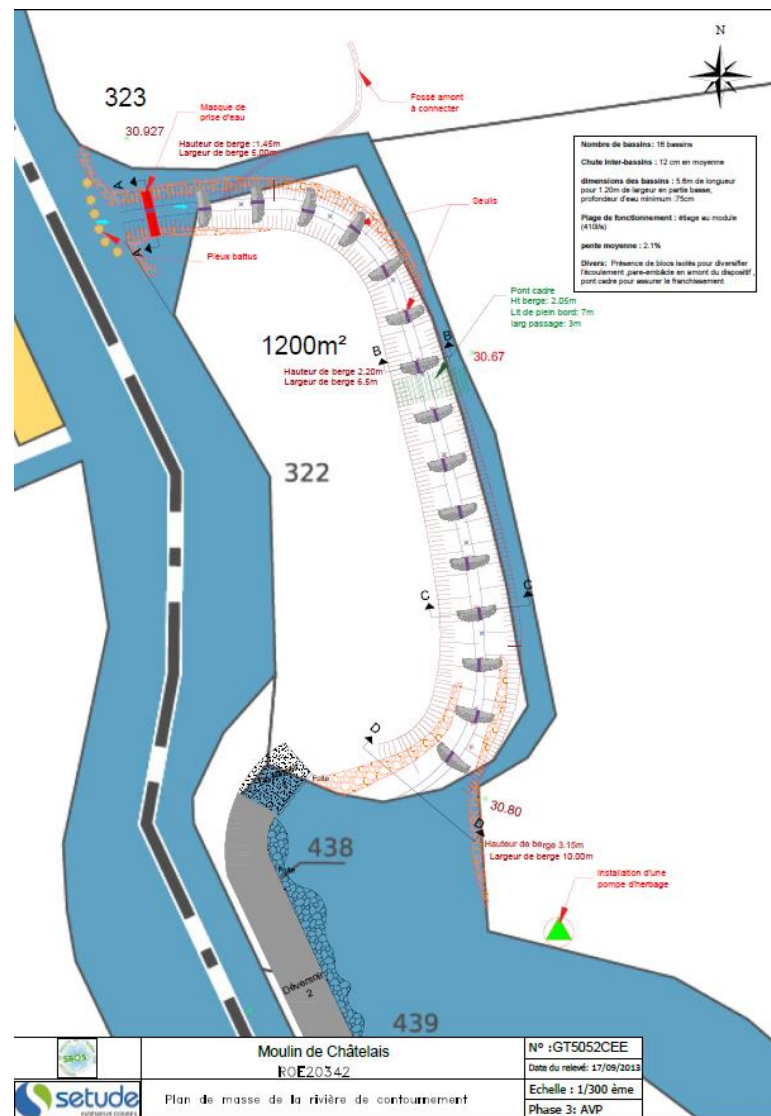
Restauration de la continuité écologique



En lien avec le S.B.O.N., le syndicat a mené a une étude portant sur la restauration de la continuité écologique sur l'Oudon.

En 2015, 3 A.V.P. ont été réalisés sur les ouvrages suivants :

- Moulin sous la Tour,
- Nyoiseau,
- Châtélais.





Assistance technique, conseils auprès des collectivités, associations et riverains



En 2015, les techniciens du S.B.O.S. ont consacré 14 jours pour l'assistance technique auprès des communes.

Les techniciens sont également en contact direct avec les riverains. 150 personnes ont été rencontrées individuellement pour apporter des conseils sur l'entretien et la gestion des cours d'eau.

Une réunion des riverains de la Verzée sur les communes de Soudan et Villepôt a eu lieu le 23 novembre 2015 (40 personnes présentes)



La gestion des ouvrages hydrauliques

- **REGLEMENT DE GESTION DES VANNAGES DU BASSIN DE L'ODON**

Le syndicat a appliqué pour l'hiver 2014-2015 la gestion des ouvrages de vannages fixée au règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

L'ensemble des ouvrages a été manœuvré conformément au règlement, excepté le moulin de Margerie sur l'Oudon.

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE**

Des travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés sur les barrages suivants :

Barrage	Rivière	Commune	Intervention	Montant HT
Bellevue	Argos	Marans	Changement des flexibles	780,00
La Roche	Verzée	Le Tremblay	Changement des flexibles	545,00





La gestion des ouvrages hydrauliques

- **TRANSFERT DE L'OUVRAGE DE SEVILLE**

Par convention en date du 3 novembre 2015, l'ouvrage de Sévillé a été transféré par le S.B.O.N. Ce transfert est justifié par le fait que le barrage se situe sur le territoire du S.B.O.S. Le S.B.O.S. assure désormais la gestion et la maintenance de cet ouvrage constitué de 2 clapets mobiles de 8 m de large.





La lutte contre les inondations et les pollutions diffuses

Le S.B.O.S. alloue une part importante de son budget à la mise en œuvre des programmes de lutte contre les inondations et les pollutions diffuses. Ces actions sont portées par le SY.M.BO.L.I.P. né du regroupement du S.B.O.S., du S.B.O.N. et des S.I.A.E.P.

	2015
Montant de la participation – Programme de lutte contre les inondations	88 000,00 €
Montant de la participation – Programme de lutte contre les pollutions diffuses	4 845,00 €



Les partenaires

- Les actions du Syndicat sont soutenues techniquement et financièrement par :



Ministère de l'écologie,
du développement
durable
et de la mer

*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



et par les 45 communes adhérentes en 2015.

Les ressources financières et humaines sont mutualisées dans le cadre d'une solidarité amont-aval.